

Tarifs applicables au 01/01/2018

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 5,5 % TTC du prix de vente net vendeur avec un minimum de 7000 € TTC

Forfait box, parking, cave : 1500€ TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**

Non facturé

● **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 10 € TTC par m²

Honoraires à la charge du locataire : 10 € TTC par m² de surface habitable

● **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

• Part bailleur : 3 euros TTC par m² de surface habitable

• Part locataire : 3 euros TTC par m² de surface habitable

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

HONORAIRES DE LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX

8% HT du loyer annuel HC à la charge exclusive du preneur

REDACTION DU BAIL

500 € HT à la charge exclusive du preneur

